



Pour la mise en œuvre de la garantie en 2021, la période de référence est fixée du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2020 pour l'application de la formule figurant à l'article 3 ci-dessus, servant à déterminer le montant de la garantie versée ».

## Article 2

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, la ministre des armées, le ministre de l'intérieur, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des solidarités et de la santé, la ministre de la transformation et de la fonction publiques, le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Par le Premier ministre :

Jean CASTEX

La ministre de la transformation  
et de la fonction publiques,

Amélie de MONTCHALIN

Le ministre de l'économie, des finances et de  
la relance

Bruno LE MAIRE

La ministre des armées,

Florence PARLY

Le ministre de l'intérieur,

Gérald DARMANIN

La ministre de la cohésion des territoires et des  
relations avec les collectivités territoriales,

Jacqueline GOURAULT

Le garde des sceaux, ministre de la justice

Eric DUPOND-MORETTI

Le ministre des solidarités et de la santé,

Olivier VERAN

Le ministre délégué auprès du ministre de  
l'économie, des finances et de la relance,  
chargé des comptes publics

Olivier DUSSOPT